

N° 26



INFO

CHAUX



Bulletin communal d'informations

Juillet 2013

Imprimé par nos soins à 450 exemplaires

Le mot du maire



Je veux consacrer ce papier à une information sur les travaux entrepris dans la commune.

Comme nous vous l'avions annoncé, la deuxième tranche de sécurité concernant la traversée du village a démarré. Il est prévu d'effectuer des transformations sur le tronçon rue de l'Egalité - parking du 58 Grande Rue : trottoirs sur une longueur de 650 m de chaque côté de la départementale 465 (ce qui entraînera un rétrécissement de chaussée), pose d'îlots sé-

paratifs, aménagement des deux arrêts bus (Grillons et Sapois) pour les personnes à mobilité réduite et transformation du carrefour de la Vaivre avec implantation de feux régulateurs de vitesse. Nous allons profiter de l'ouverture de la chaussée pour remplacer la conduite d'eau potable en liaison avec le syndicat des eaux de Gironmagny.

La fin du chantier est prévue aux environs de fin septembre, mi-octobre. Ce sont les services du Conseil Général qui se chargeront de la pose du macadam.

Tous ces travaux génèrent des contraintes : attente

aux feux de chantier, bruit des engins, coupures d'eau Nous ne pouvons éviter cette situation. Faisons preuve de patience, d'indulgence car l'objectif de ces travaux est d'améliorer les conditions de circulation et de permettre aux piétons de se mouvoir avec plus de sécurité.

Malgré tous ces inconvénients momentanés, je vous souhaite une bonne saison estivale.

A très bientôt.

André Piccinelli

La photo mystère



Le tirage au sort entre les bonnes réponses a désigné M. et Mme Bernard Pierre. Ils ont reconnu l'auge située en bout de la rue de Bellevue.

Un exemplaire de la revue « La Vôge » leur sera offert.

Nous vous proposons une nouvelle énigme avec la photographie ci-contre.

Vous pouvez répondre sur le site Internet de la commune (www.mairiedechaux.fr) ou sur papier libre déposé dans la boîte aux lettres de la mairie.

Principales délibérations

Conseil Municipal du 20 décembre 2012

Tarif location terrain BMX.

Suite à la remise en service du terrain de BMX par l'association ALL90 SKATE et BMX, il convient de déterminer le montant annuel de la location. Le terrain situé à coté du stade de foot est aménagé en champ de bosses BMX sur les parcelles A 235, 236, 237, 238 et 239 dénommé Park des 7 mélèzes pour une surface de 13680 m².

Monsieur le maire propose :

Que la location soit fixée à 100 euros par an (révisable annuellement en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers hors tabac 4^{ème} trimestre)

Que les lieux seront exclusivement utilisés pour la pratique du BMX

Que le terrain sera entretenu par les soins de l'association

Qu'une convention sera signée entre les deux parties (Commune et Association)

Proposition de tarif de location acceptée à l'unanimité et autorisation est donnée au maire pour signer la convention.

Approbation aménagement forestier 2013-2032.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que :

Le précédent aménagement arrivant à expiration, les services de l'Office National des Forêts ont effectué les analyses (milieu naturel, analyses techniques et économiques) nécessaires sur la forêt de Chaux et d'Eloie, pour établir un nouveau document de gestion.

Celui-ci à notamment pour objectifs de déterminer les plans d'action (coupes et travaux) et un tableau de prévision des recettes et des dépenses pour la période de 2013 – 2032. La forêt communale se caractérise par des enjeux de production, de protection des milieux, des paysages et d'accueil du public : les traitements retenus sont celui de la futaie régulière sur 121.13 ha et celui de la futaie irrégulière sur 122.43 ha. Le Conseil Municipal de la commune de Chaux approuve le document d'aménagement qui a été présenté par l'Office National des Forêts le 11 octobre 2012 à l'unanimité. Le Conseil Municipal valide à

l'unanimité le programme de gestion proposé dans le cadre du document de révision de l'aménagement de la forêt communale de Chaux.

Décision réalisation travaux mise en sécurité 2^{ème} tranche.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que selon la délibération du Conseil Municipal du 27 février 2012 déterminant le choix d'un cabinet d'études pour le chiffrage actualisé des travaux de mise en sécurité du village dans leur deuxième tranche il convient de décider de la réalisation ou de la non-réalisation de ceux-ci. La mise en sécurité prévue sur la RD 465 commencera de la rue de l'Egalité jusqu'à la rue des Oiseaux sachant que la fin des travaux pourra varier plus ou moins en fonction de l'enveloppe et de l'appel d'offre. Date prévisionnelle pour le début des travaux : mars 2013, durée 5 mois. Après réflexion et débat, le Conseil Municipal se prononce pour la réalisation du projet par 14 voix pour et 1 abstention et autorise Monsieur le maire à signer l'acte d'engagement et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Emprunt pour travaux 2013. Mise en sécurité traversée du village 2^{ème} tranche.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que suite à la décision du Conseil Municipal d'exécuter les travaux de mise en sécurité du village, nous aurons besoin d'un prêt pour financer les investissements en attendant le reversement de TVA 2012 qui devra s'effectuer fin août 2013.

L'assemblée délibérante après avoir pris connaissance des conditions de prêt du Crédit Mutuel de Valdoie, et après en avoir délibéré décide :

- Que pour financer les dépenses d'investissement un prêt de 120 000.00 euros sur deux ans sera contracté pour une durée de deux ans maximum et opte pour le choix d'un taux fixe.

Conseil municipal du 20 décembre 2012 (suite)

- Que les frais et commissions s'élèveront à 0.10 % du montant accordé avec un minimum de 150 euros.
- Que les fonds seront disponibles dès signature du contrat soit en totalité soit par fractions et au plus tard le 31 mars 2013.
- Que le remboursement interviendra par affectation du remboursement de la TVA
- Que les intérêts sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Qu'un remboursement anticipé est autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité
- Que Monsieur le maire est autorisé à signer le contrat de prêt ainsi que les diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet. Décision prise à l'unanimité.

Demande de subvention au Conseil Général / Aménagement carrefour de la Vaivre.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que le projet d'aménagement de mise en sécurité du village dans sa deuxième tranche comprend l'aménagement du carrefour de la Vaivre pour lequel il est envisagé d'installer des feux tricolores afin de réduire la vitesse. Pour cette portion de travaux, il est envisagé de solliciter une subvention de la part du Conseil Général. La demande sera accompagnée d'un dossier complet et d'un plan de financement. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

Demande de subvention au Conseil Général / Abris bus handicapés.

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante, que dans la mise en sécurité du village il est inclus deux abris bus pour personnes handicapées : un à hauteur de la rue des grillons et l'autre vers l'ancienne poste. Afin d'alléger un peu le financement il propose de demander une subvention auprès du Conseil Général. A l'unanimité, après ré-

flexion et débat, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour cette demande.

Demande de subvention SIAGEP Extension des réseaux secs.

Monsieur le maire informe que la commune souhaite demander une subvention (limitée à 14 % du montant des travaux) pour l'extension des réseaux secs, car nous devons en 2013 agrandir l'éclairage public sur une voirie suite à une nouvelle construction. Pour cette opération Monsieur le maire propose que la commune adresse une demande de subvention auprès du SIAGEP. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision.

Demande de subvention au titre des amendes de police 2013.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal, les projets en matière de sécurité pour l'attribution par l'assemblée départementale d'une subvention au titre des amendes de police 2013.

Les travaux prévus sont :

- La signalétique pour les nouveaux bâtiments des "Eparses" l'indication du charnier, du stade, de la piste de BMX et du médecin
 - 1 panneau pour le pont Arromanches.
 - 1 panneau dos d'âne manquant rue Sous le Bois et un panneau zone 30.
 - 1 panneau limitation 6 tonnes à remplacer rue Sous le Bois.
 - 1 panneau attention piétons dans la rue du Petit Chemin.
 - Les panneaux pour le jumelage avec Brinzio
- Le montant de ces aménagements s'élève à 5 800.00 euros.

Après avoir pris connaissance des maquettes, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis proposé et sollicite une subvention au titre des amendes de police.

Révision des loyers communaux appartements du rez-de-chaussée 58 Grande Rue

Monsieur le maire expose que devant la difficulté de louer les appartements du rez-de-

Conseil municipal du 20 décembre 2012 (suite)

chaussée au 58 Grande Rue, nous sommes amenés à réduire les tarifs des locations afin d'éviter les périodes vides qui entraînent des frais supplémentaires pour la commune, (location d'un compteur pour chauffage hors gel par exemple). Dans ces conditions, le prix

des locations pour l'appartement à droite et à gauche du 58 Grande Rue sera, à compter du 01 janvier 2013, de cinq cents euros révisibles chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers hors tabac du troisième trimestre.

Conseil municipal du 04 mars 2013

Renouvellement bail de chasse 2013-2022.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que le bail de chasse sur les terrains communaux est arrivé à expiration et qu'il convient de le renouveler. Il est proposé pour un montant annuel de 1 000.00 € auquel s'ajoute un droit de passage de 80 € donnant accès au chalet de chasse situé en forêt de la Vaivre. Ces droits seront révisibles chaque année selon d'indice INSEE du coût des ménages (hors tabac) du 4^{ème} trimestre. Le bail prendra effet à partir du 1^{er} mars 2013 pour une durée de 9 ans et prendra donc fin à la clôture de la chasse en 2022. Les loyers seront versés d'avance avant l'ouverture de la chasse.

La société de chasse ne pourra avoir plus de vingt chasseurs par jour de chasse. En cas de battue, les rabatteurs ne pourront être comptés parmi les chasseurs désignés. Les jours de chasse seront fixés par le Comité de la Société. Les lieux de chasse sont : La forêt de la Vaivre, la Haye, le chemin militaire.

Les deux associations de chasse de Chaux l'ACCA, Président Mr Schubetzer Jean-Luc et la Chasse privée, Président Mr Monnier Roger ayant postulé et déposé un chèque de 1080.00 €. Le conseil municipal doit statuer sur l'attribution du bail.

Monsieur le maire rappelle qu'une association est plus active que l'autre, l'une se proposant de ne chasser qu'un samedi sur deux, tandis que l'autre a une action plus associative, notamment pour l'organisation d'un repas annuel et par la remise d'un projet cynégétique incluant des prélèvements raisonnés du gibier. En collaboration avec les enfants de l'école de Chaux il est prévu la mise en place de nichoirs et la plantation d'un verger péda-

gogique avec des fruitiers régionaux. Elle se propose de prêter le chalet de chasse (dont elle est à l'origine et qu'elle a elle-même construit) pour les manifestations ayant trait à la nature (journée champignons, Téléthron) ainsi que pour des journées à thème en collaboration avec la F.D.C.

Elle s'engage enfin à instaurer de bonnes relations avec les autres usagers de la nature.

Après délibération le vote a donné :

6 voix pour l'A.C.C.A.

7 voix pour la Chasse Privée

1 Bulletin nul

Le bail sera établi et signé des deux parties.

Orientation travaux pour 2013.

Monsieur le maire donne lecture au Conseil Municipal de la liste des travaux d'investissements prévus pour 2013 dressée par la commission bâtiments et travaux. : rénovation éclairage public (environ quinze lampes au mercure remplacées par du sodium), extension réseaux secs rue des Grillons, travaux de mise en sécurité du village (actes d'engagements Colas et INEO). Après réflexion et débat, l'assemblée délibérante valide à l'unanimité les choix proposés et autorise le maire à signer les engagements de dépenses.

Date de mise en application des rythmes scolaires.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que suite à la loi sur les rythmes scolaires, il convient de déterminer au sein du RPI Chaux, Sermamagny, Lachapelle sous Chaux, la date de mise en application des nouveaux rythmes scolaires. Après réflexion, débat et

Conseil municipal du 04 mars 2013 (suite)

accord des deux autres communes la semaine des quatre jours et demi sera mise en application à la rentrée 2014/2015.

Le courrier sera rédigé par le Président du Regroupement Pédagogique Intercommunal des Champs sur L'Eau. Le Conseil Municipal à l'unanimité entérine cette décision

Location appartement droite au 58 Grande Rue.

Le maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame Braconnier Marie-Pierre qui souhaite louer l'appartement de droite, au 58 Grande Rue, rendu libre de tout occu-

pant. Conformément à la délibération n° 133/2012 le loyer sera de 500 euros. Celui-ci sera révisable chaque année à la date anniversaire de location selon l'indice INSEE de référence des loyers hors tabac du 4^{ème} trimestre.

Un état des lieux sera dressé et une caution de 500 euros sera demandée. L'entrée en location aura lieu le 01 mars 2013. Une copie de la police d'assurance du locataire sera fournie et un bail sera rédigé.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces dispositions.

Conseil municipal du 8 avril 2013

Location appartement de gauche au 58 Grande Rue.

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de location pour l'appartement gauche situé au 58 Grande Rue, de messieurs Wolf Julien et Peseux Thomas. Vu que l'appartement avait besoin d'un rafraîchissement, nous proposons un mois de gratuité de loyer (mois d'avril) contre une remise en peinture des pièces. L'entrée en location ne sera donc effective qu'à compter du 01 mai 2013. Conformément à la délibération n° 133/2012 le loyer mensuel sera de 500 euros.

Celui-ci sera révisable chaque année à la date anniversaire de location selon l'indice INSEE de référence des loyers hors tabac du 4^{ème} trimestre. Un état des lieux sera dressé et une caution de 500 euros a été demandée. Une copie de la police d'assurance du locataire sera fournie et un bail sera rédigé. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces dispositions.

Désignation d'un suppléant pour le syndicat mixte P.N.R.B.V.

Le maire expose au Conseil Municipal le courrier reçu du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges en date du 25 février 2013 indiquant que par leur délibération du 19 novembre 2012, chaque collectivité adhérente au syndicat du Parc a la possibilité de dési-

gner un suppléant qui pourra remplacer l'élu titulaire délégué au Parc en cas d'empêchement de ce dernier. Après concertation, Monsieur Houbre Daniel propose sa candidature qui est acceptée à l'unanimité.

Indemnités gardiennage des églises communales 2013.

Le maire expose au Conseil Municipal le courrier de la préfecture en date du 20 Février 2013 précisant le montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales. En référence aux circulaires : NOR/INT/ 87/00006/C du 08 janvier 1987 ; NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 et NOR/IOC/D/11/1202198/C du 25 janvier 2012.

L'application de la règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2013 du montant fixé en 2012. En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage demeure en 2013 celui fixé pour 2012 par la circulaire du 25 janvier 2012 NOR/IOC/D/11/1202198/C soit 474,22 euros qui seront versés à l'Association d'Education Populaire de Chaux, chargée du gardiennage de l'église St Martin. Le Conseil Municipal après concertation accepte cette proposition par 14 pour et 1 abstention.

Conseil municipal du 8 avril 2013 (suite)

Approbation du compte de gestion communal 2012 et du CA.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2012 en détail, a statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les documents présentés.

Approbation du compte de gestion du C.C.A.S. et du compte administratif 2012.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité le résultat de clôture du CCAS 2012 en fonctionnement qui s'élève à 4000 euros

L'assemblée délibérante réunie en session ordinaire accepte à l'unanimité le compte de gestion du receveur et le compte administratif 2012.

Demandes de subventions 2013.

Le maire expose au Conseil Municipal les demandes de subventions reçues pour 2013

Concernant les associations :

Association d'Education Populaire St Martin : 1050 euros

Association de Chasse : 140 euros

Association de Pêche APPMA : 610 euros

Association Sportive : 1 000 euros

Club de l'Amitié : 315 euros

Parents d'élèves : 140 euros

Les Copains d'Accords : 315 euros

Sécurité Chaux : 30 euros

Toutes les associations du village ci-dessus désignées bénéficient d'une gratuité de location du foyer communal pour un repas une fois l'an.

Paroisse la Ste Famille : 30 euros

Association Histoire du Patrimoine : 31 euros

Ecole fleurie : 30 euros

Sapeurs pompiers : 153 euros

Val d'or : 77 euros

Musique municipale de Giromagny : 153 euros

Transhumance et Traditions : 100 euros

Collectif résistance : 30 euros

Une rose un espoir : 40 euros

Après discussion le Conseil Municipal accepte les demandes ci-dessus à l'unanimité .

Vote du budget communal 2013.

Le maire expose au Conseil Municipal en détail, l'ensemble du budget communal 2013, préparé par la commission finances, les recettes et les dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 750 868.00 €

Recettes : 750 868.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 545 461.00 €

Recettes : 1 554 459.00 €

Après avoir entendu les commentaires et explications et en avoir débattu, l'assemblée délibérante accepte le budget présenté par 14 voix pour et 1 abstention.

Vote du budget primitif C.C.A.S. 2013.

Le maire expose à l'assemblée délibérante, le budget primitif du CCAS de 2013 qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT

Les dépenses s'élèvent à : 7 500.00 €

Les recettes s'élèvent à : 7 500.00 €

L'assemblée délibérante réunie en session ordinaire accepte à l'unanimité le budget présenté.

Repas des aînés 2013.

Cette année le repas des aînés aura lieu le dimanche 8 décembre au foyer communal.

Historiquement



CHAUX



Merci à tous les Chauvoises et les Chauvois de s'être mobilisés aussi nombreux les 15 et 16 septembre 2012 lors du vote organisé par la municipalité, pour donner un nom aux habitants de notre village. Cette date restera historique dans les annales de la Mairie.

Mais, aujourd'hui, cerise sur le gâteau, après 10 ans de recherches, de visites, et de découvertes sur notre commune, avec ce 20ème article d'historiquement Chauvillain, nous allons rechercher l'étymologie la mieux adaptée aux origines du nom de notre village, et pourquoi pas trouver enfin une réponse...

Chaux d'hier

LES ORIGINES DU NOM DU VILLAGE.

C'est en 1219 que le nom de Chauvillain apparaît pour la première fois dans un document écrit. A cette date, une charte qui authentifie la donation par Boucard de Sancey à l'abbaye de Lucelle, d'un bien sis à Courtemauroy, est consignée par plusieurs témoins dont Henricus « sacerdos de Chas » (Henry premier curé de Chauvillain). Le nom du village prend des formes variées ;

Chas, Schas, Tschas, Tscha, Zachas, Schasz, Chaulx, Chauvillain et aussi Chauvillain-lès-Belfort.

La formulation *Chas* identique à celle du patois est germanisée en *Tscha* quand, en 1347, Chauvillain comme toute la seigneurie de Rosemont devient propriété de la maison d'Autriche.

Au XVII^e siècle, après le rattachement au royaume de France, le nom de la commune est francisé en Chaulx puis en Chauvillain, sa forme actuelle. Pour terminer ces propos, indiquons que notre petite rivière la Savoureuse est un nom relativement récent. Jusqu'au XVIII^e siècle, on l'appelle l'Oye, ou l'Oie (d'où Valdoie, le val de l'oie). Elle ne doit pas son nom au goût de son eau, mais aux premières scieries qu'elle actionna dans la vallée et que l'on appelait en patois les « **savoures** ».

La fondation du village.

Si le nom de Chauvillain n'apparaît que tardivement au début du XIII^e siècle, la fondation du village est beaucoup plus ancienne et les historiens sont pratiquement d'accord pour la situer au Xe siècle ou au plus tard début du XI^e siècle. Si une belle unanimité règne quant à la fondation ancienne du village, l'origine du nom de Chauvillain est beaucoup plus discutée et les spécialistes en étymologie avancent six hypothèses différentes pour justifier l'appellation de notre village que nous allons découvrir.

Friche ou forêt, rocher ou galet, chaussée ou chaume,
l'origine du nom Chaux est aussi incertaine que plurielle.

LA CHAUSSEE. (1) La première version fait dériver Chaux du bas latin Calceia ou Calciata (la route). Les romains utilisèrent en effet du mortier de chaux pour construire les routes et Calciata est à l'origine du substantif français chaussée. A l'appui de cette hypothèse, la configuration caractéristique du village de Chaux qui s'étire le long d'une chaussée médiane. Cette route, voie de communication majeure et carrefour entre les provinces de Franche-Comté, d'Alsace et de Lorraine, aurait donné son nom au village. Autre argument en faveur de cette version routière, l'appellation à l'étymologie similaire d'autres villages : Cals dans l'Aude, La-Chaussée dans l'Oise et dans l'Orne par exemple.

LE ROCHER. (2) La deuxième hypothèse est minérale. Elle fait dériver Chaux du radical Kal ou Cal qui dans les idiomes pré-celtiques désigne la pierre puis par extension le rocher, la falaise : à l'appui de cette version, les nombreux villages à la dénomination Chaumes, Chaux ou La Chaux situés sur des éperons ou des talus rocheux notamment en Bourgogne, mais à l'exception de la Tête de Chien située à la limite nord du village, le territoire communal ne présente aucune hauteur justifiant cette étymologie.

LE CAILLOU. (3) La troisième étymologie également minérale fait dériver Chaux du latin calcis déformé en chaille, chaillou puis caillou. Dans cette version, le nom de Chaux aurait pour origine la présence de nombreux cailloux et galets sur le territoire communal. A l'appui de cette version, la topographie du village situé à l'extrémité sud du bassin supérieur de la Savoureuse, à l'aval d'une rupture de pente favorisant l'épandage et le dépôt de cailloux et de galets.

LA FORÊT. (4) Les trois dernières versions sont végétales. La version bois ou forêt ne s'appuie pas sur la linguistique mais sur le paysage. En Franche-Comté où l'appellation Chaux est particulièrement répandue, les villages, hameaux ou fermes ainsi nommés sont toujours situés à proximité de forêts. De cette localisation F. Pajot tire la conclusion que « le nom de Chaux a commencé par avoir le sens du bois ». Cette hypothèse s'applique parfaitement à Chaux, situé à proximité de la forêt de la Vaivre et tirant de ce voisinage son appellation.

LA FRICHE. (5) La version cinq est cousine de la précédente. Partant du même constat paysager, elle situe les villages et lieux-dits à l'appellation Chaux, sur des terrains déboisés. Chaux serait dans cette hypothèse une ancienne friche.

LA CHAUME. (6) La dernière version fait dériver Chaux de chaume. A l'origine, les chaumes étaient des terrains marécageux plantés de roseaux (en grec kalamos). La présence de nombreux étangs notamment dans la partie ouest du territoire de Chaux est un argument non négligeable en faveur de cette dernière étymologie.

Maintenant que chacun a fait son choix sur l'origine la mieux adaptée du nom de notre village, allons toucher d'un peu plus près notre bon vieux terroir et pourquoi pas y découvrir de bonnes surprises...

Les fonds de Chaux . . .

La terre de Chaux, constituée de grès de galets et d'alluvions n'est pas très fertile mais, à qui veut bien la travailler en suivant les recommandations « *creusez, fouillez, bêchez, c'est le fonds qui manque le moins* » du bon laboureur de la Fontaine, cette terre peut réserver d'agréables surprises à celui qui, avec un peu de courage, peut découvrir un trésor.

En 1862, au village de Chaux, le fossoyeur creusait une fosse au cimetière qui entoure l'église, quand il aperçut à 2 m sous terre quelques monnaies qui devenaient de plus en plus nombreuses sous la pioche. Il en retira quelques centaines. Elles étaient de diamètre des pièces de 24 francs, un peu moins épaisses, en or pâle, frappées de côté, maladroitement couvertes d'empreintes barbares, de signes indéchiffrables et présentaient une tranche très irrégulière. Ces pièces, malheureusement, n'ont pas été conservées. Le terrain au milieu duquel on retrouva les pièces était proche de l'église, et il devait être probablement occupé par les bâtiments d'un grand domaine sur lequel régnait un noble gaulois.

En 1877, le président fondateur de la Société belfortaine d'émulation, Jean-Jacques Diétrich, faisant le bilan des découvertes archéologiques, déclarait : " L'année dernière des travaux de décapement nous ont révélé l'existence d'une station romaine à Chaux, entre la Savoureuse et la route de Giromagny.

Un certain nombre de monnaies à l'effigie des empereurs **Posthume** (255-267), **Victorin** (265-267), **Gallien, Claude II** (avant 270) et **Tacite** (275-276) font remonter cette station au III^e siècle de notre ère ". Ces pièces sont en bronze et en billon (cuivre avec un peu d'argent) mais de petites dimensions. Une quarantaine de ces pièces furent cédées au musée de Belfort.



Tacite - 275



Claude II - 278



Postume - 260



Victorin - 271

Toujours en 1877, il fut trouvé à Chaux deux scramasaxes Burgonde en fer (arme blanche à un seul tranchant de 57,5 cm de long et 5,3 cm de large), et une garniture en bronze d'un baudrier Burgonde de 2,5 cm de côté. Une lettre écrite le 23 avril 1877 par M. Louis Pourchot qui était directeur de l'usine de Bellevue et maire de Chaux, renseignait le secrétaire général de la préfecture sur les trouvailles réalisées lors de recherches dans une carrière de sable le long de la Savoureuse.



Un scramasaxe Burgonde, (époque mérovingienne fondée par Clovis de 481 à 751).

Rappelons que toutes ces découvertes archéologiques sont exposées au musée de Belfort.

La vie des commissions

Syndicat de gestion du RPI des Champs sur l'Eau

Ecole Georges Schouler, un an déjà !

Inaugurée le samedi 30/06/2012 l'école Georges Schouler a ouvert ses portes aux enfants du RPI le mardi 4 septembre 2012.

Meublée par le syndicat de gestion, grâce à un financement exceptionnel de 53 126 € réparti sur les 3 communes du RPI, cette nouvelle école construite et financée par la commune de Chaux a enfin permis de supprimer le très onéreux et inconfortable préfabriqué de Lachapelle-sous-Chaux. L'achat du mobilier de cette nouvelle école a été financé par un emprunt dont la durée de remboursement s'étale sur 4 ans. A la fin de cet emprunt, Chaux aura remboursé 23 611.55 €, Lachapelle-sous-Chaux 14372.25 € et Sermamagny 15142.20 €. Cette école accueille aujourd'hui dans d'excellentes conditions 2 classes de CE1 et CE2 soit environ 50 enfants.

Avec les 25 élèves de CP-CE1 situé dans la salle au rez-de-chaussée de la mairie, Chaux héberge dorénavant environ 75 enfants du RPI.

Pendant cette année scolaire 2012/2013, la cantine de l'école Georges Schouler aura servi au total plus de 5550 repas.

La cantine prévue à l'origine pour 46 enfants semble déjà un peu petite. La moyenne de fréquentation est de 45 repas par jour. Bien qu'il soit matériellement possible d'accueillir plus de 48 enfants en 1 seul service, le fonctionnement de la cantine a fait apparaître des pro-

blèmes d'insonorisation. Malgré un plafond absorbant et du mobilier antibruit, les conditions d'utilisation de cette salle de restauration restent très inconfortables au niveau du bruit. Ce problème est une priorité pour le syndicat de gestion qui va devoir trouver des solutions pour améliorer la qualité phonique de cette salle en diminuant et maîtrisant mieux les nuisances sonores pendant les repas des enfants. Nous devons certainement remettre en cause le fonctionnement actuel réalisé en une seule prestation et répartir quotidiennement les enfants sur 2 services.

Globalement, la mise en fonction de cette nouvelle école s'est très bien passée. Quelques petits soucis de démarrage du chauffage ont été vite maîtrisés par la société de maintenance et n'ont pas perturbé longtemps le confort des enfants et des enseignants. On notera que cet hiver la régulation du chauffage a parfaitement bien fonctionné.

Par ailleurs, le fonctionnement de la VMC n'est pas encore totalement opérationnel et la fermeture électrique des volets fait toujours l'objet d'un suivi particulier de la part de la municipalité.

Le coût de fonctionnement de l'école Georges Schouler ne sera réellement connu qu'après une année complète d'utilisation. Au prochain budget du RPI, en début d'année 2014, nous serons en mesure de définir son coût réel de fonctionnement.

En 2013, le syndicat de gestion du RPI fonctionne grâce à un budget global de 355 000 € (320 200 € en fonctionnement et 34 800 € en investissement).

Ce budget permet d'accueillir un total de 238 enfants, 102 enfants pour la commune de Chaux, 62 enfants pour Lachapelle-sous-Chaux, 62 enfants pour Sermamagny et 12 enfants extérieurs avec dérogation.

Le coût de scolarisation dans le RPI est de 889 € par enfant. Avec ses 102 enfants scolarisés la participation de la commune de Chaux s'élève à 90 672 €.



1^{ère} Fête de l'école à Chaux le 28/06/2013

Rythmes scolaires.

Comme prévu après la réunion d'information du jeudi 8 juin organisée à l'école de Chaux par le RPI, une enquête a été réalisée à Sermamagny et dans les 8 communes de la CCHS. Plus de 52 % des familles de notre RPI ont répondu au questionnaire. Le dépouillement et l'analyse des résultats sont en cours de réalisation. Normalement, l'orientation sur le choix du mercredi ou du samedi matin se fera en concertation avec les représentants des 9 communes concertées.

Rappel : Dans le RPI comme dans toutes les communes de la CCHS les horaires des nouveaux rythmes scolaires ne seront mis en place qu'à la rentrée 2014.

Commission fleurissement

Les personnes de la commission, que l'on ne présente plus, puisque vous les voyez souvent dans le village, ont repiqué cette année 1000 plants : 700 ont été achetés et 300 ont été préparés et donnés par Elisabeth .

Cette année, la commission a investi dans des plantes vivaces et a essayé de mettre en harmonie les couleurs des deux villages jumeles Brinzio et Chaux (un exemple : le vélo aux couleurs d'Italie positionné près de l'entrée de l'église.)

Au mois d'avril, la commune de Chaux a obtenu le 2ème prix du fleurissement dans la catégorie des villages de plus de 1000 habitants

Au revoir monsieur le Directeur.

Monsieur Bernard Morel directeur de l'école de Chaux nous quitte pour un poste plus important à l'école d'Etueffont. C'est madame Audrey Bessot, déjà en poste dans le RPI à Sermamagny, qui est chargée de le remplacer.

Bienvenue à Chaux, madame la Directrice, merci et bonne chance monsieur le Directeur.

Le Président du RPI
Daniel Houbre

avec les encouragements et les félicitations du jury.

De ce fait, le village est en bonne voie pour obtenir la première fleur, mais cela ne pourra se faire sans l'aide des habitants et des associations car plusieurs critères sont pris en compte : nettoyage du village, taille des haies, maisons aux abords entretenus, actions pour l'environnement, nouvelles plantations etc...

Comme d'habitude les équipes de désherbage et d'arrosage sont déjà en place pour la saison estivale.

Je profite de ce bulletin pour remercier tous ces actrices et ces acteurs et vous souhaite de bonnes vacances.

Martine Duhaut



Commission jumelage

Le jumelage entre Chaux et Brinzio a été officialisé le 18 mai. Ce fut un week-end formidable, de l'avis de toute la délégation italienne. Les panneaux à l'entrée du village et les écussons devant la mairie superbement réalisés par André Bruchon nous rappellent à tout moment que nous sommes tous concernés. Le vélo peint aux couleurs de l'Italie devant l'église a fait forte impression. Monsieur Vanini, maire de Brinzio peut en témoigner. La présence de nos amis italiens à la fête de Chaux n'est pas passée inaperçue, c'est une preuve qu'ils étaient tout à fait dans leur élément. Joie, bonne humeur, simplicité, sponta-

néité et convivialité ont été les maîtres-mots de ce week-end.

La présence de 7 jeunes italiens et 2 accompagnateurs sur le "chantier jeunes" en juillet marque le début d'une série de projets qu'il revient à chacun d'alimenter. Toutes vos idées sont les bienvenues, pour qu'ensemble nous puissions faire vivre cette amitié franco-italienne et pour que vive le jumelage.

Vous pouvez me contacter à l'adresse postale suivante : 42 Grande Rue à Chaux

Tél : 03 84 29 39 19 ou à mon adresse e-mail : gilbert.monnier@laposte.net



Randonnée de découverte

La troisième édition de la randonnée de découverte a réuni une quarantaine de marcheurs autour du thème « Agriculture et Environnement ».

Le premier arrêt a eu lieu dans la forêt de la Vaivre avec Damien Chanteranne du Centre Régional de la Propriété Forestière. Son intervention porta sur la nature du sol, les essences rencontrées et l'utilité de laisser des arbres morts afin d'accueillir toute une population d'insectes et favoriser la biodiversité. Le tracé d'une dizaine de kilomètres nous emmena ensuite en bordure de la Rosemontoise où Myrtille Le Motheux du Conseil Général nous présenta une prairie fleurie en zone Natura 2000. C'est une prairie naturelle sans apport d'engrais, une fauche retardée au 1^{er} juillet et où le nombre de bêtes à l'hectare est limité. L'exploitant Francis Briot et son associé Quentin Guyod nous ont présenté cette méthode de gestion respectueuse de l'environnement. Cette prairie riche en fleurs a d'ailleurs obtenu le prix d'excellence agro-écologique régional 2012. Après la pause pique-nique à l'étang Colin, la dernière étape

se situa à la ferme Morcely de Lachapelle sous Chaux pour une visite des installations, du matériel agricole...et pour un passage par petits groupes en salle de traite.

Pour terminer, dégustation des produits locaux avec la chèvrerie des Roches (Plancher les Mines) et la ferme des Champs Lambert (Auxelles Haut).

Les randonneurs ont même eu droit à la brioche et au verre de lait fraîchement tiré rappelant pour beaucoup leur jeunesse.

Une randonnée appréciée de tous où l'on aura compris qu'agriculture et environnement n'étaient pas incompatibles mais complémentaires pour une production de qualité.

Un grand merci à nos sympathiques intervenants qui nous ont accompagnés et accueillis tout au long de cette journée contribuant ainsi à la réussite de l'édition 2013.

Pascal Faivre



Chantier jeunes 2013

Nouvelle formule pour ce premier chantier jeunes franco-italien avec alternance de journées de travail et de loisirs. Arrivés dimanche 7 juillet, les sept jeunes de Brinzio ont été accueillis au foyer communal autour d'un repas franc comtois avant d'intégrer les familles françaises.

Dès le lendemain, avec les 11 jeunes de Chauv et des communes proches, ils ont été répartis sur



trois zones de travail : pavage autour du tilleul dans la cour de l'école, rebouchage de trous dans le chemin de la Vaivre et divers travaux de peinture.

Côté loisirs sous la houlette du centre socioculturel, le programme fut tout aussi chargé : sortie VTT en partenariat avec l'USG VTT, observation des étoiles depuis le Ballon d'Alsace avec le Planétarium de Belfort, baignade, marche en eaux vives avec « Regards insolites », nuits sous tentes, soirée pizzas...

Cette édition 2013 s'est achevée par une soirée pasta et un pique-nique découverte à l'étang Colin.

Une semaine bien remplie, premier acte concret du jumelage.

Pascal Faivre



Programme des travaux prévus pour l'année 2013

Investissement :

*Mise en sécurité de la route départementale (rue de l'Egalité-arrêt bus des Sapois)	465 475 039,01 €
*Achat de panneaux de signalisation de voirie	5 800,00 €
*Extension des réseaux secs (ERDF, gaz, téléphone) rue des Grillons et rue des Eparses	10 000,00 €
*Achat d'un aspirateur souffleur et d'une débroussailleuse	1 500,00 €
*Frais d'étude du cabinet Berest pour la traversée de sécurité	20 000,00 €
*Achat de mobilier pour l'école Georges Schouler	12 000,00 €
*Programme annuel ONF	10 000,00 €
*Entretien de la forêt par l'entreprise Euro.S'ylyvest	1 536,86 €
*Achat de guirlandes électriques à leds de Noël	500,00 €
*Achat d'étagères pour le foyer communal	430,56 €
*Achat d'un marche-pied pour le foyer communal	189,00 €
*Achat plan de travail pour l'ex-pièce BCD	502,00 €
*Remplacement de 20 points d'éclairage (enveloppes et ampoules) lampes à mercures de 150 watts remplacées par des lampes au sodium de 70 watts	8 491,60 €
*Achat d'une saleuse	3 792,80 €
*Achat d'un porte-vélos pour le parking de la nouvelle école	450,00 €
*Création d'une voirie pour la sortie de l'éco-point	938,00 €
*Achat d'un mât et d'un drapeau pour le site du Charnier	310,00 €
*Création d'un appentis à l'atelier communal	7 000,00 €
*Mise en place de barrières en bois sur le site du Charnier	2 209,60 €
*Création d'un fossé entre la rue des Oiseaux et le stade annexe de football situé à Bellevue ainsi qu'un terrain de jeu de boules	1 825,10 €
*Achat d'un appareil photo numérique pour le secrétariat	200,00 €
*Achat d'un véhicule utilitaire pour la commune	10 000,00 €

Fonctionnement :

*Remise en état de la voirie de l'éco-point au parking du cimetière	6 912,88 €
*Remise en état de la voirie donnant accès à l'éco-point	3 231,14 €
*Remplacement sur le bâtiment de la mairie de sept paires de volets en bois par des volets en aluminium	8 831,26 €
*Rebouchage de nids de poule sur la voirie communale par l'entreprise Colas	4 000,00 €
*Entretien, curage des fossés et fauchage	2 500,00 €
*Marquage à la peinture au sol de la voirie communale et départementale	1 687,56 €
*Remplacement d'un " arrêtier" de l'église sous la toiture	2 288,90 €
*Réfection du couloir du bâtiment communal (58 gde rue)	2 000,00 €
*Contrôle du gaz radon dans les salles de classe	418,60 €
*Programme ONF et Euro S'ylyvest	4 200,00 €

Dates à retenir

Journées du Patrimoine, 14 et 15 septembre.

Samedi à 20h30 :

Concert gratuit de "Jour après Jour". Cet ensemble vocal " est composé de 24 choristes de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard et Haute-Saône réunis autour d'Elisabeth Krust-Nicoud.

L'intitulé même du groupe évoque une avancée, un chemin à parcourir loin des sentiers battus, à la recherche d'univers sonores complexes, parfois déroutants, mais toujours empreints d'émotion et de rêve. L'orgue sera tenu par Françoise Wiss diplômée du Conservatoire National de Région de Strasbourg et de Metz, où elle obtint deux premiers prix, piano et orgue.

Dimanche de 10h00 à 18h00 :

L'école d'autrefois : Le visiteur pourra se plonger dans l'atmosphère d'une classe de campagne au début du siècle dernier. Il pourra y découvrir entre autres : manuels scolaires, cartes de géographie, planches de sciences, bouliers, outils de mesure, tampons, méthodes de lecture.... Des petits écoliers en blouses noires auront pris possession des lieux pour cette journée.

Visite guidée du pont « Arromanches ». Cette passerelle fabriquée en Angleterre a été utilisée par les armées alliées lors du débarquement de Normandie. Elle a été installée à Chaux en 1955 en remplacement du pont détruit en 1944.

Témoignage vidéo de Louis Morcely, 16 ans en 1940 décédé en février dernier .

Visite guidée de l'église avec la montée au clocher (1691). Découverte de ses autres éléments remarquables dont la chaire à prêcher (1767), la grille de communion (1770), les vitraux exécutés par le maître verrier Janin de Nancy,....

Visite de l'ancienne menuiserie de la famille Phelpin. Cette menuiserie est restée en l'état avec ses machines à bois d'après guerre.

Démonstration de tournage sur bois et de vannerie.



Téléthon, 30 novembre.

L'édition du téléthon se déroulera cette année le samedi 30 novembre. Toutes les informations seront communiquées en temps utile. Le principe reste le même que l'an dernier, un circuit par le bois de la Vaivre et la rue Sous-le-Bois, à parcourir une ou plusieurs fois en courant ou en marchant selon vos envies vous sera proposé dans le but d'atteindre, c'est le premier défi, la distance Chaux-Brinzio aller-retour, soit 738 km. Le circuit fait environ 5 km. Nous espérons pour le réussir la participation d'un plus grand nombre de personnes et une météo plus clémente que l'an dernier.

Vous avez été très généreux l'an passé, nous espérons et c'est l'autre défi, que vous le serez encore plus cette année.

Le mal que l'on se donne n'est rien comparé au mal que les malades endurent chaque jour. La maladie reculera grâce à vos dons.

On compte sur votre participation.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter

Gilbert Monnier

42 Grande Rue

90330 Chaux

Tél : 03 84 29 39 19 Portable : 06 07 74 89 52

Dates à retenir

Mobilisons nous pour vaincre la mucoviscidose ! 8 septembre.

De quoi s'agit-il ?

La mucoviscidose est une maladie génétique, qui touche les voies respiratoires et le système digestif dès la naissance, en particulier chez les jeunes enfants. Même si des progrès médicaux ont été réalisés ces dernières années, prolongeant l'espérance de vie, aujourd'hui elle demeure incurable et génère d'énormes contraintes aux familles touchées. Peu médiatisée, cette terrible maladie mérite pourtant beaucoup d'attention, car nous pouvons être tous concernés dans nos familles, chez nos amis ... seul le hasard décide !

Pour la 7^{ème} année, le Club de l'Amitié de Chaux, soutenu par la municipalité, l'Association d'Education Populaire et l'Association Sportive, organise un repas dansant dont l'intégralité des bénéfices est reversée, via les « Virades de l'Espoir », à l'Association Nationale « Vaincre la mucoviscidose » ayant pour but de poursuivre et favoriser la recherche.

Quand ? : le **dimanche 08 septembre 2013** ; à **12H00**

Où ? : au foyer communal de Chaux (90)

Tarif : **24 € / personne** (enfants gratuit jusqu'à 5 ans, **6 €** de 5 à 12 ans)

Menu : Apéritif de l'amitié et mises en bouche
Terrine Comtoise et crudités de saison

Bourguignon de volaille sauce savagnin avec spätzles
Fromage
Salade de fruits, cake
Café

Eaux, jus de fruits, bière, vins en vente sur place
Animation par Pascal Mourey.

Comment s'inscrire ? : pour réserver, contactez (avant le 1^{er} septembre 2013) Mme Jacqueline Marie (03.84.27.18.38) ou Mr Kuder Daniel (03.84.27.10.50)

Ce repas s'adresse à toute personne ... habitants de Chaux ou d'ailleurs, à vos familles, à vos amis. Si vous ne pouvez pas, ou si vous ne souhaitez pas participer à ce repas, vous avez la possibilité de faire un don (espèces ou chèque à l'ordre de : **Vaincre La Mucoviscidose**)

A qui adresser vos dons ? : à Bernard Boss (75 Grande Rue – 90330 Chaux)
(Tél : 03.84.27.18.19 – bernardboss@aol.com)
(un reçu fiscal pour réduction d'impôt de 66% du montant versé, vous sera envoyé à domicile)

« Chaque participation (repas ou don) est importante, merci ! » Bernard Boss.

Etat civil

Ils viennent agrandir le village.

Matisse Py né le 9 janvier 2013.

Maxence Monnier né le 24 janvier 2013.

Lorenzo Piccinelli né le 6 février 2013.

Longue vie et bonheur à ces nouveau-nés.

Unis pour le bonheur et pour le pire.

Isabelle Boréan et Joël Guinand le 1 juin 2013.

Lise Malloire et Olivier Rognon le 20 juillet 2013.

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Ils nous ont quittés.

Nicole Chassignet épouse Lenot le 10 février 2013.

Gilbert Hennequin le 14 mai 2013.

Patricia Rouillon épouse Prongué le 25 mai 2013.

Patrick Lanzini le 10 juin 2013.

Aux familles éprouvées, nos sincères condoléances.

Communauté de Communes de la Haute Savoie

Conseil du 9 avril 2013

Vingt deux conseillers étaient présents et 2 étaient représentés pour la session du Conseil Communautaire du 9 avril consacrée aux comptes et aux budgets de la Communauté.

Le président, Daniel Roth, ouvre la séance avec la présentation du compte administratif. Ce dernier fait apparaître des dépenses de fonctionnement à hauteur de 3345 k€ pour des recettes de 4166 k€ et des dépenses d'investissement de 1861 k€ pour des recettes de 5964 k€ sachant que 6570 k€ de travaux restent à réaliser. Au final, après incorporation des résultats antérieurs, le compte administratif se solde par un excédent de fonctionnement à hauteur de 1411 k€ et un déficit d'investissement à hauteur de 484 k€. Ces comptes, en concordance avec les comptes de gestion du trésorier, sont approuvés à l'unanimité et les soldes font l'objet d'un report à nouveau pour le budget de 2013. Compte tenu de ces résultats, le président propose de conserver sans changement les taux d'imposition pour 2013 et un budget équilibré de 4757 k€ en fonctionnement et 8781 k€ en investissement, le budget général contribuant pour cette année encore pour plus de 2 M€ au budget d'assainissement afin d'accélérer la fin des travaux de raccordement. Le Conseil approuve ces propositions à l'unanimité.

Le compte administratif du service d'assainissement fait apparaître en fonctionnement des

dépenses à hauteur de 924 k€ et des recettes pour 1252 k€ (dont environ 300 k€ de recettes exceptionnelles liées à un changement de mode de comptabilité). En investissement les dépenses s'élèvent à 1839 k€ et les recettes à 1384 k€. Après incorporation des restes à réaliser et des résultats des années antérieures, le compte administratif se solde par un excédent de fonctionnement de 678 k€ et un excédent d'investissement de 231 k€. Ces comptes, en concordance avec ceux du trésorier sont approuvés à l'unanimité et les soldes font l'objet d'un report à nouveau pour le budget 2013. Dans la continuité des budgets précédents, le budget 2013 est présenté en équilibre pour 1693 k€ en fonctionnement et 4602 k€ en investissement.

Le Conseil examine ensuite les demandes de subventions et attribue à l'unanimité 74122 € au théâtre du Pilier et à titre exceptionnel 1500 € à la commune de Chaux pour les cérémonies du jumelage, 700 € à l'association des Amis de Schwabmünchen pour les manifestations du 18 mai, 2000 € à l'association T'chapparre de LaChapelle sous Chaux pour l'accueil d'un groupe musical belge à l'occasion de la fête de la musique et 1000 € pour la manifestation « GiroSport ».

Christian Coddet

Informations diverses

Coiffure Fabienne

J'exerce la coiffure depuis 22 ans et cela fait 3 ans que je pratique la coiffure à domicile. Le salon vient à vous : gain de temps, pratique, sympa, convivial. Je serai heureuse de concrétiser vos souhaits. Je fais chignons, coupes, brushings, couleurs etc.

Je suis installée au 56 Grande Rue et je me déplace jusqu'à 20 km. Contactez-moi, si vous avez besoin de renseignements.

Coiffure Fabienne

Tél : 06 68 30 84 67

www.coiffure-fabienne.com

Réglementation sur les bruits de voisinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc.. ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables **de 8 H 30 à 12 H et de 14H 30 à 19 H 30**

Les samedis **de 9 H à 12 H et de 15H à 19 H**

Les dimanches et jours fériés **de 10 H à 12 H**

Charnier de Bellevue

Début juin le Souvenir Français du canton de Giromagny, dans le cadre de son projet « Chemin de la Mémoire » vient de poser un panneau au Charnier de Bellevue. Voici le récit de ce tragique événement :

Les trois résistants de la 2ème compagnie des Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.), fusillés à Bellevue, avaient rejoint avec leurs camarades, le massif de la Planche des Belles Filles le 6 septembre 1944. Après avoir participé à des actions de harcèlement de convois allemands et des coups de mains pour perturber le dispositif ennemi, ils avaient été contraints d'abandonner leur position dans la nuit du 17 au 18 septembre 1944 pour éviter leur encerclement et leur destruction. L'objectif de la plupart de ces FFI était alors de rejoindre les lignes alliées toutes proches pour s'engager dans les rangs de la 1ère Armée Française. Cependant quelques uns étaient rentrés chez eux pour se mettre à l'abri en attendant de pouvoir reprendre la lutte. C'était le cas de ces trois jeunes gens. L'ennemi, bien renseigné, opéra le 21 septembre une double rafle dans Plancher les Mines afin d'obtenir de nouveaux renseignements sur la Résistance et les maquis du secteur.

En début d'après-midi, les allemands, venant de Giromagny et après avoir intercepté en cours de route deux prisonniers de guerre évadés, arrêtent huit hommes du village et les conduisent au château de Bellevue à Chauv, siège de la Gestapo du secteur où ils subissent des interrogatoires particulièrement violents.

En début de soirée, les allemands reviennent à Plancher les Mines. Ils recherchent et arrêtent d'autres résistants, ce qui porte à 17 le nombre total de rafles dans la journée du 21 septembre. Le vendredi 22 septembre, 12 d'entre eux seront emmenés à la caserne Friedrich à Bellevue.

Maurice Joannard, Jean Lemporte et Charles Chipeaux restés à Bellevue, seront fusillés le



Emile Jean Lemporte
34 ans, ajusteur,
caporal FFI.

lendemain dans cette clairière. Leurs corps ne seront retrouvés qu'au printemps suivant.

A la caserne Friedrich, le groupe des douze subira de nouveaux interrogatoires. Il y restera jusqu'au 3 octobre, date de son départ pour le camp de concentration de Buchenwald.

Les témoignages d'une habitante du château et

de son employée de maison nous interpelle sur le nombre de fusillés ce 23 septembre. Après le départ des douze résistants pour la caserne Friedrich, un troisième groupe aurait été amené et enfermé dans l'écurie du château. « au cours de l'après midi, j'ai vu que les militaires de la Gestapo ont conduit individuellement six hommes dans un local dénommé maison du jardinier. » affirme l'employée de maison. Elle poursuit « Là ces personnes ont été torturées car j'ai entendu nettement des cris provenant de ce local. Vers 17h30 j'ai vu les six hommes sortir de la maisonnette du jardinier. Ils étaient à demi-vêtus, débraillés, la chemise pendante sur le pantalon, les mains liées derrière le dos. Ces personnes étaient encadrées par des militaires en armes au nombre de quatre ou cinq. De plus un membre de la Gestapo accompagnait le groupe porteur de deux pelles ». Et elle termine « je n'ai plus revu le groupe des six hommes que j'avais vu emmené dans le parc ». Ce témoignage est conforté par celui de sa patronne.

Combien y a-t-il eu de fusillés à Bellevue?

Aujourd'hui le mystère reste entier et nous invite doublement à rendre hommage à tous ces hommes qui ont donné leur vie pour notre liberté...

Pascal Faivre



Charles Chipeaux
33 ans, coiffeur, aspirant FFI,
chef d'équipe réception au
Bureau des Opérations
Aériennes.

Sources : Témoignages des familles
Archives départementales 90

Côté Passion : Un vannier du terroir à Chaux.

S'occuper à l'heure de la retraite, quoi de plus naturel ! et toutes les activités qu'on a souhaité réaliser s'offrent à nous. Mais la passion qui a cueilli Jean-Marie était inattendue. Il fallait être doté de qualités manuelles et de patience en plus de la motivation. Sa passion ? Jean-Marie Schubetzer fait de la vannerie depuis plus de 10 ans, ce qui lui vaut la responsabilité de cette activité au sein du Centre Socioculturel la Haute-Savoire. Tout a commencé par la réfection du cannage de ses chaises. Il rencontra son « maître » de vannerie, officier de l'armée en retraite qui refusa de faire le travail préférant le lui apprendre. Jean-Marie s'est donc lancé dans l'aventure. La fibre artistique, il l'a déjà avec une passion pour la peinture. Ce qu'il réalise en osier ou en rotin, il l'agrémente parfois de motifs peints, ce qui personnalise un travail de qualité très apprécié quand il offre des cadeaux. Auprès de ses « élèves » du mardi après-midi, il apprend à maîtriser la matière, rotin, osier ou saule, à réaliser le fond d'un panier, d'un plateau et à placer les montants. Un néophyte peut obtenir une corbeille au bout de quelques semaines. Cette activité est l'une des plus anciennes du centre. Délocalisée provisoirement à Chaux durant les travaux à Giromagny, les candidats sont nombreux et Jean-Marie reconnaît que tous ne restent pas l'année entière par manque de disponibilité ou de patience. Intronisé au sein de la prestigieuse association « Les vanniers du terroir 90 », il bénéficie de stages réservés normalement aux vanniers de plus de 20 ans d'expérience. « Cela n'a pas été facile car je me suis retrouvé avec de véritables experts en vannerie

mais c'est parfait pour progresser » reconnaît Jean-Marie. D'ailleurs, il n'hésite pas à se rendre à Fayl-Billot de temps en temps par curiosité ou espionnage !!! Fayl-Billot, capitale française de la vannerie, est connue pour son activité depuis plus de trois siècles. Humblement, Jean-Marie espère trouver la relève pour assurer l'activité vannerie dans les années futures. Toutefois, arrêter sa passion n'est pas à l'ordre du jour car à la maison, nombreux livres et matériaux attendent les prochaines réalisations de Jean-Marie. Ah, passion, quand tu nous tiens... !



Résultats du concours de Noël 2012

QUI EST L'INTRUS ?

Réponse : Le ballon rouge de l'otarie.

Dix huit réponses justes sur les vingt reçues.
Après tirage au sort du jeudi 3 janvier 2013, les cinq gagnants sont :

Canovas Nathan 3 ans 1 rue des Sappois - Chaux 90330.

Chenot Maëlle 6 ans 15 rue Sous le Bois - Chaux 90330.

Bonnot Sorenza 11 ans 55 rue Sous le Bois - Chaux 90330.

Bardot Louanne 10 ans 8 rue Léopold Senghor - Champagny 70290.

Bretoy Patricia 56 ans 14 rue de la Vaivre - Chaux 90330.

Félicitations à tous.



Informations Méléze park.

Chaux, capitale du BMX freestyle français !!!

En effet Meleze park du haut de ses trois années d'existence, a conquis la sphère du BMX freestyle hexagonale. Cette année les pilotes sont venus de Nancy, Lyon, Marseille, Béziers, du Luxembourg et même d'Espagne pour offrir un spectacle de haut vol au public venu en masse.

Un peu d'histoire maintenant et une dédicace toute particulière à M. Jean Droit, qui, il y a 27 ans accueillait le championnat de Franche-Comté, au stade de Bellevue...

L'histoire perdue et n'est pas prête de s'arrêter.



photo BMX©GuillaumeDucreux





*La commission information vous souhaite
de bonnes vacances*

